

|                          |                        |                                               |
|--------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
| REPUBLIQUE FRANCAISE     | ANNEE                  | Envoyé en préfecture le 21/09/2026            |
| DEPARTEMENT DU GERS      | N° séance              | Reçu en préfecture le 21/09/2026              |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération        | Publié le 21/09/2026                          |
| COMMUNE DE LECTOURE      | Nomenclature « actes » | ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_391-DE |
|                          | 7.5.2                  | Subventions accordées aux collectivités       |

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

18

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

### Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON  
M. Bernard LERICHE  
M. José-Louis PEREIRA  
Mme Corinne QUEVILLY  
Mme Fabienne WEIDMANN

### Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN  
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE  
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER  
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP  
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Adrien FORET**

**Objet : Stade Ernest Vila - Réfection du court de tennis extérieur – convention de financement avec l'association du tennis club Lectourois (TCL)**

**RAPPORTEUR :** Pascal ANDRADA, Adjoint au Maire chargé des sports et bâtiments sportifs

Monsieur l'adjoint au maire rappelle que la commune est propriétaire des installations mises à disposition du tennis club Lectourois (TCL) sises au stade Ernest Vila.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026  
Reçu en préfecture le 21/09/2026  
Publié le 21/09/2026  
ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15\_391-DE

Afin d'améliorer la qualité et la pérennité cet équipement, la commune a décidé de rénover le court extérieur en brique pilée.

A ce titre, la Fédération Française de Tennis (FFT) a attribué au TCL une aide d'un montant de 11 000 €.

Afin d'organiser le reversement intégral de cette subvention à la commune (qui supporte directement le coût total des travaux), il propose à l'assemblée de conclure avec le TCL la convention de financement, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'accepter les termes de cette convention avec l'association du Tennis Club Lectourois (TCL),
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à ce reversement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Adrien FORET

Le Maire,  
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026**